

Journées Savoirs CDI 2008

Quelles ressources pour enseigner-apprendre
l'Europe ?

Chasseneuil-du-Poitou, 27-28 OCTOBRE 2008

LE DOCUMENTALISTE DANS SON LABYRINTHE :

**clin d'œil sur l'évolution des CDI et du métier d'enseignant
documentaliste en Roumanie**

**Georgeta BADAU, Lycée « Horea, Cloșca și Crișan »
Alba Iulia (Roumanie)**

INTRODUCTION

Je vais commencer cette courte analyse de l'évolution des CDI et du métier d'enseignant documentaliste en Roumanie par une phrase de Gabriel Garcia Marquez qui justifie également le choix du titre et la perspective de mon intervention: *«La vie n'est pas ce que l'on a vécu, mais ce dont on se souvient et comment on s'en souvient»*.

Il est connu que dans de nombreuses cultures le labyrinthe symbolise de façon générale le long et difficile chemin de l'initiation, la mort et la renaissance sur le plan spirituel. Je vais dire, avec le risque d'être pathétique que, selon moi, les changements que le Projet bilatéral franco-roumain « Education à l'information en milieu rural défavorisé » a déterminés, à partir de l'été 2000, dans l'évolution des bibliothèques scolaires de mon pays peuvent être comparés avec le début d'un chemin d'initiation qui aboutira à la (re)naissance d'une structure infodocumentaire et d'un métier.

La route pour les CDI et les documentalistes de Roumanie est encore longue et pleine d'incertitude, il y a encore un long chemin à parcourir pour que la fonction documentaire trouve sa place dans la formation des élèves, mais je pense que l'on va dans la bonne direction.

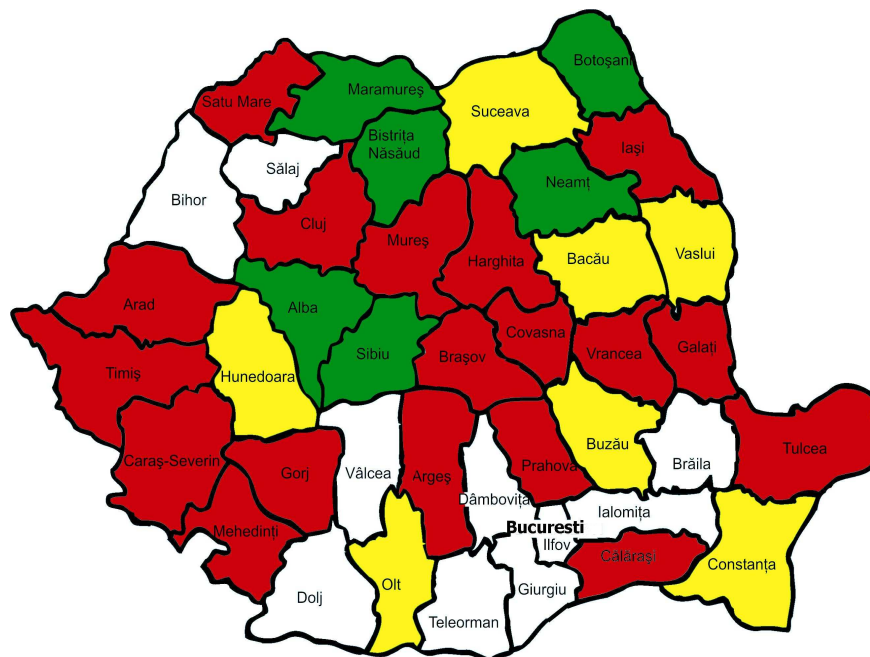
En tant que documentaliste bénévole, impliquée depuis huit ans dans le projet CDI, je peux garantir que les enseignants qui viennent avec leurs élèves au CDI travaillent autrement et intègrent leur collègue documentaliste ou bibliothécaire comme un partenaire dans leur enseignement.

PARTIE 1 : COURT HISTORIQUE D'UN PROJET INNOVANT : LE PROJET BILATERAL FRANCO-ROUMAIN « EDUCATION A L'INFORMATION EN MILIEU RURAL DEFAVORISE »

1.1. UNE NOUVELLE STRUCTURE INFODOCUMENTAIRE NAÎT ET SE STABILISE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE ROUMANIE

En concordance avec le Programme gouvernemental de développement stratégique en milieu rural, le Ministère roumain de l'Education et de la Recherche a démarré en 1998, en 8 départements pilotes (Botoșani, Buzău, Constanța, Gorj, Harghita, Maramureș, Olt et Sibiu), un Programme de relance de l'enseignement en zone rurale dont le but principal était « l'égalité des chances à l'éducation pour les élèves du milieu rural ».

Un an plus tard, en 2000, a été lancé le projet bilatéral franco-roumain « Education à l'information en milieu rural défavorisé ». Les deux parties impliquées dans le projet ont convenu qu'il était essentiel de mettre en place une véritable complémentarité entre toutes les opérations prévues en milieu rural et de recentrer le projet bilatéral sur 5 départements: Alba, Bistrița, Botoșani, Maramureș, Sibiu (les départements en vert dans sur la carte). Un sixième département, Neamț, qui avait déjà une bonne collaboration avec le département de la Marne leur a été associé.



Quant aux établissements scolaires pilotes du milieu rural, leur situation était bien celle que Jacques Faugeroux, chef de projet entre 2000-2006, décrivait dans un article publié dans la revue « Regard franco-roumain »¹ : « Les établissements scolaires en milieu rural étaient enclavés, sinistrés, coupés du monde. A la maison, la majorité des enfants n'avaient pas non plus accès aux livres ou à l'informatique. Il était impossible de mettre en place de nouvelles méthodes d'enseignement sans ordinateurs, sans documents pédagogiques, sans ressources documentaires. Les CDI se sont imposés comme les meilleurs outils pour lutter contre cet enclavement, pour donner, enfin, des moyens d'accès à la culture et à la connaissance ».

Le démarrage officiel du projet s'est fait le 17 juillet 2000 au Séminaire d'Alba Iulia, en présence des autorités académiques, des responsables nationaux du Ministère roumain de l'Education et des partenaires de coopération français (Services de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Roumanie et opérateurs).

Le projet a eu plusieurs volets : implémentation des CDI et formation des cadres et des documentalistes, formation des enseignants non-qualifiés, formation des équipes pédagogiques, formation des conseillers à l'innovation pédagogique, formation des techniciens de l'audiovisuel.

Pour ce qui est le premier volet, la partie française s'engageait de redéployer des fonds pour assurer un équipement minimum (complété par la partie roumaine) et un fonds documentaire en français dans chacun des premiers centres de documentation et d'information qui allaient être créés dans les 11 établissements scolaires pilotes (8 collèges ruraux et urbains et 3 lycées du milieu urbain). Quant à l'ameublement nécessaire à la mise en place de ces centres, il devait être fait sur des crédits locaux.

Les premiers CDI ont été inaugurés avant la fin de l'année 2000 et la première évaluation externe franco-roumaine a eu lieu en janvier 2002². Suite à cette évaluation, il a été décidé d'élargir l'implantation des CDI et la formation du personnel à d'autres sites. Les départements et les établissements scolaires inclus officiellement dans le Projet « Education à l'information en milieu rural défavorisé » se sont multipliés d'une année à l'autre : 7 nouveaux départements en 2002 (O.M. no.3248 du 01/03/2002, en jaune sur la carte), 18 nouveaux départements en 2003 (3707 du 02/04/2003, en rouge sur la carte), 11 nouveaux départements en 2004 (O.M. 3278 du 23/02/2004, en blanc sur la carte) ; la même année, de nouveaux collèges et lycées sont prévus pour 2005 (O.M.

¹ *CDI : technologie, pédagogie, francophonie*. In : *Regard franco-roumain : mensuel francophone de Roumanie*, 20 septembre/20 octobre 2006, no.22, p.36-37.

² L'évaluation a été réalisée par une équipe franco-roumaine dirigée par M. Jean-Pierre VERAN, inspecteur pédagogique Vie Scolaire et M.Gabriel Leahu, représentant du Ministère roumain de l'Education, coordonnateur national du projet dans la période 2000-2006. Une deuxième évaluation externe a été conduite en 2008 par M. Jérôme Bertonèche, directeur-adjoint de la Direction des Ressources et Technologies du SCEREN -CNDP et Mme Mireille Lamouroux, responsable du service documentaire du CRDP de Versailles.

no.4287 du 16/07/2004 et O.M. no.5547 du 15/12/2004), ce qui a fait que le nombre total d'établissements scolaires nominalisés entre 2000 et 2005 soit de 1145³. En 2006, 84 établissements scolaires sont nominalisés ou renominalisés par O.M. no.4361/28.08.2006, en 2007, 420 (O.M. no.330 du 13/02/2007) et en 2008 encore 428.

La première définition du CDI dans un texte officiel a été faite dans l'Ordre du Ministre de l'Education no. 3328 du 08/03/2002. Le document établit aussi le droit des maisons du personnel enseignant (CCD)⁴ de fonder et de coordonner les centres de documentation et d'information en milieu rural et urbain et les critères de sélection des établissements scolaires (« Les CDI fonctionneront dans des établissements scolaires disposant d'espace convenable, d'un minimum d'équipement et d'un poste de bibliothécaire»). En 2004, 49 maternelles reçoivent le droit de mettre en place leurs CDI grâce à la circulaire no. 29865 du 16 juillet du Ministère de l'Education. Malgré l'opposition de certaines voix, le terme « centre de documentation et d'information » est désormais utilisé à tous les niveaux de l'enseignement préuniversitaire, de la maternelle au lycée.

En 2004, un groupe de travail formé de formateurs nationaux cadres et documentalistes a rédigé le Règlement d'organisation et de fonctionnement des centres de documentation et d'information, le statut du documentaliste et la fiche du poste de l'enseignant documentaliste – projets consultables depuis 2004 sur le site du Ministère roumain de l'Education⁵.

La période 2006-2008⁶ s'est révélée particulièrement encourageante pour les CDI et leurs responsables. En 2006, pour la première fois depuis le démarrage du Projet, l'aménagement des CDI commence à être financé par le Ministère roumain de l'Education et de la Recherche et 40000 ou 42000 RON/CDI, soit environ 12000 EUR sont attribués pour chaque nouveau CDI (O.M. no. 4961/28/08/2006, O.M. no.330 du 13/02/2007 et O.M. no.3354/03.03.2008). Pour la première fois, en 2006, un texte officiel prévoit l'interdiction de la coexistence bibliothèque scolaire et centre de documentation et d'information dans le même établissement, le CDI devant intégrer la bibliothèque (art.6).

³ Conformément à l'Ordre du Ministre de l'Education no.4361/28.08.2006.

⁴ Institution dont les fonctions correspondent, globalement, à celles du Centre Départemental de Documentation Pédagogique de France.

⁵ Formation et Développement des Ressources Humaines : <http://www.edu.ro/index.php/articles/c183>

⁶ Depuis l'automne 2005, le projet a un nouveau coordonnateur national, Mme Eugenia Popescu, directrice à la Direction Formation et Développement Ressources Humaines du Ministère de l'Education et de la Recherche.

1.2. UNE PROFESSION CHERCHE SA PLACE DANS LE PAYSAGE EDUCATIF ROUMAIN

Pour les établissements pilotes, la formation des documentalistes roumains a été assurée par des formateurs de l'ESSEN de Poitiers, IUFM de Reims, CRDP de Reims, CRDP de Paris, CDDP de la Marne et l'observation des activités spécifiques au CDI a été possible grâce aux réseaux des CDI de ces trois régions. Le tableau ci-dessous synthétise le plan de formation pour la période 2000-2001 :

Année	Intitulé du stage	Contenus	Période	Lieu
2000	Séminaire à destination des chefs d'établissement et des documentalistes roumains	Le métier de documentaliste	17-22 juillet	Alba Iulia
		Le CDI: lieu de diffusion de l'information		
		L'aménagement du CDI		
		La chaîne documentaire		
		Projet d'établissement et actions d'animations		
		Etapes de la mise en place d'un CDI		
		Le CDI informatisé		
2000	Stage de formation des documentalistes	La littérature jeunesse	25 septembre-	Reims et Châlons
		Les dossiers documentaires	14 octobre	
		Le catalogage papier		
		Logiciel BCDI		
		TICE : le CDI et Internet		
		Audiovisuel : lecture de l'image		
		CDI et expositions		
		BCD : animations avec des élèves		
		8 jours sur le terrain : Collège Braque, Collège Université, Collège St-Rémi, Collège Schuman, Collège Grignon, Collège P.d'Ablancourt, Collège Prévert, Collège Appert, Lycée Chagall, Lycée Oemichen, Lycée Bayen		
2001	Vers une formation des formateurs : stage de formation des documentalistes	Le plan de formation, les compétences, les objectifs	09-12 avril 2001	Botoșani
		Techniques d'animation		
		L'évaluation : principes généraux, temps et fonction de l'évaluation dans un dispositif de formation		
		Construction d'un dispositif expérimental de formation des enseignants		

2001	Stage de formation des documentalistes	L'utilisation du logiciel BCDI 2	02 - 06 juillet	Sibiu
2001	Le rôle du CDI pour une politique d'innovation dans l'éducation : stage de formation des chefs d'établissement et des documentalistes	Projets pédagogiques et culturels au CDI	12-16 novembre	Bistrița
		Formation des élèves aux techniques de recherche documentaire		
		Documentalistes – enseignants : un travail d'équipe : modalités de collaboration du documentalistes avec les enseignants, la mise en oeuvre des projets pédagogiques et culturels		

A partir de 2002, une équipe de formateurs nationaux a pris le relais pour la formation continue des cadres et du personnel des CDI roumains. La première formation a été assurée en 2002, à Deva, par un groupe de cinq formateurs roumains (deux cadres et trois documentalistes), coordonnés par Marie-Hélène Romedenne, responsable documentaliste au CDDP de l'Académie de Reims. Le public a été formé des cadres et des documentalistes des nouveaux établissements inclus en 2002 dans le Projet « Education à l'information en milieu rural défavorisé ». Leur formation a été complétée en 2003 par un stage de deux semaines en France.

Malheureusement, les cadres et les responsables CDI des établissements scolaires ultérieurement inclus dans le Projet n'ont plus eu de formation complète, les seuls stages auxquels ils ont eu l'occasion de participer étant ceux qui visaient la sensibilisation et l'information au projet CDI et l'aménagement du CDI. La formation des formateurs a continué lors de nouveaux stages animés par des formateurs français, organisés en Roumanie et en France entre 2002 et 2006.

A l'heure actuelle, dans les CDI de Roumanie il y a deux catégories de personnel : didactique auxiliaire (bibliothécaires et documentaristes, dont les postes supposent 40 heures hebdomadaires de présence obligatoire dans l'établissement) et didactique (enseignants documentalistes, 18 heures de présence obligatoire dans l'établissement, comme pour tous les autres enseignants de discipline). A savoir que les 55 premiers postes ont été créés en 2008, trois ans après que la fonction d'enseignant documentaliste a été introduite dans le Statut du personnel enseignant (art.7) par la Loi no. 223 du 11 juillet 2005.

La formation initiale des enseignants documentalistes a commencé en 2006 à l'Université de Bucarest. A présent, plusieurs universités de Roumanie assurent des cours postuniversitaires de 3 ou 4 semestres de reconversion professionnelle pour les enseignants documentalistes. Outre ces cours postuniversitaires, les spécialisations universitaires qui donnent aux candidats le droit de se présenter au concours national pour le poste d'enseignant documentaliste sont : bibliologie, bibliothéconomie, sciences de l'information (spécialisation principale ou secondaire des domaines

Philologie, Bibliothéconomie, Histoire, Sciences de l'Education, Sciences Sociales et Politiques, Science de la Communication, conformément à l'Ordre du Ministre de l'Education no.3007 du 07/01/2008). Le programme du concours, élaboré par un groupe de travail dont j'ai fait partie, a été approuvé en automne dernier par l'Ordre du Ministre de l'Education no.2599/2007.

La formation continue du personnel des CDI est assurée par les maisons du personnel enseignant (CCD), dans le cadre des stages organisés à la demande du Ministère ou à l'initiative de la CCD. Ces formations sont, généralement, à la charge des formateurs nationaux du Programme « Education à l'information en milieu rural défavorisé » (une équipe 30 cadres et documentalistes). En ce qui concerne les responsables des CDI roumains, la plupart du temps il y a eu un enseignant de discipline volontaire qui s'est engagé dans l'organisation et le fonctionnement du CDI. Certains établissements envoient en formation leurs bibliothécaires scolaires, surtout s'ils sont titulaires d'un diplôme universitaire.

PARTIE 2. QUAND LE CDI ENTRE EN CLASSE : CHRONIQUE D'UNE EXPERIENCE VECUE

2.1. LA BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE CHANGE DE VISAGE : DIFFICULTES ET REUSSITES DANS L'IMPLEMENTATION DU CDI DANS UN LYCEE ROUMAIN A SECTION BILINGUE FRANCOPHONE

Le Lycée « Horea, Cloșca și Crișan » d'Alba Iulia, ville située au centre de la Roumanie, dans le département d'Alba, a fait partie des 11 établissements pilotes du Projet « Education à l'information en milieu rural défavorisé ». La gestion du CDI, inauguré le 14 décembre 2000, a été assurée dans la période 2000-2002 de façon bénévole par trois enseignantes de français, formées dans le cadre du projet « Education à l'information en milieu rural défavorisé ». Les deux premières années le petit CDI aménagé dans une salle de classe a fonctionné en parallèle avec la bibliothèque scolaire et il a été perçu par son public plutôt comme un centre de langues (son fonds étant majoritairement en langues étrangères). En 2002, les deux structures ont fusionné et le nouveau CDI, ouvert 40 heures par semaine, a réussi à s'imposer comme un endroit incontournable de l'information, de la culture, mais surtout de l'innovation pédagogique.

Ce nouveau CDI est situé dans le bâtiment central, au premier étage, près de la salle des professeurs et des salles de cours. Même s'il ne dispose que de **146.73 m²**, l'aménagement de l'espace (espace de l'audiovisuel, espace de prêt, espace des documentaires, espace des fictions, coin de lecture, espace presse, espace OSP, espace de documentation pédagogique, espace d'archivage, espace d'exposition et d'affichage) permet le travail simultané d'une cinquantaine d'élèves. Une galerie d'image (présentation PowerPoint) est disponible sur le site officiel du lycée, www.hcc.ro, rubrique COLEGIUL- CENTRUL DE DOCUMENTARE ŞI INFORMARE (CDI). Les **20658 volumes**⁷ sont en libre accès, sauf ceux qui constituent le fonds archivé dans le dépôt bibliothèque du 2^e étage et qui sont accessibles par l'intermédiaire des fichiers-papier (alphabétique et systématique, celui dernier étant réalisé à la base de la Classification Décimale Universelle) consultables à l'entrée au CDI.

L'informatisation du fond documentaire est à ses débuts, il y a une base de donnée de 2980 références (version monoposte du logiciel roumain Biblioteq). Du total de 1017 usagers (dont 921 élèves), 456 étaient actifs au 02/02/2008 et l'intégration de l'espace et des ressources CDI dans l'activité pédagogique de l'établissement a été faite, lors du premier semestre de l'année scolaire 2007/2008 par 249 heures de présence au CDI (dans le cadre des cours d'histoire, langues vivantes, roumain, latin, sociologie, psychologie, des cours optionnels d'initiation à la recherche documentaire donnés par l'enseignant documentaliste ou dans le cadre des huit projets déroulés en partenariat documentaliste – bibliothécaire - équipe éducative).

2.2. L'ENSEIGNANT DOCUMENTALISTE : UN ENSEIGNANT SANS CLASSE ?

Bien que transversales et présentes dans les programmes des différentes disciplines, les acquisitions des élèves dans le domaine documentaire ne semblent pas constituer un enjeu fort pour les disciplines. Très souvent, les enseignants les considèrent un accessoire du programme et ils ont du mal à les concevoir comme une possibilité de former l'esprit critique. D'autres sont conscients qu'ils n'ont pas les compétences requises pour travailler au CDI et voient mal comment ils pourraient accompagner leurs élèves dans leur acquisition.

Donc, faut-il créer « la discipline documentation » ? J'ai toujours été parmi ceux qui ont répondu affirmativement à cette question. Il faut créer cette nouvelle discipline, mais il faut absolument éviter de l'isoler des autres.

⁷ Les données statistiques correspondent au Rapport CDI du 02/02/2008, publié dans la revue d'information pédagogique « Universul Scolii », éditée par Casa Corpului Didactic (CDDP) du département d'Alba, no.2(92) du février 2008, p.8-11.

A partir de l'an 2002, dans mon établissement (comme dans d'autres CDI de Roumanie) le CDI est intégré dans l'emploi de temps de certains élèves (il est, malheureusement, impossible de former tous les élèves à cause des contraintes horaires et financières imposées par le plan d'enseignement et le nombre de postes), sous la forme d'un cours optionnel (CDS- cours à la décision de l'établissement scolaire).

Pour que le cours soit approuvé, j'ai dû élaborer un programme validé ensuite par le Conseil d'Administration et le Rectorat du Département d'Alba. Même si le cours se déroule au CDI, les élèves doivent bénéficier d'un support de cours et leurs connaissances doivent être évaluées par des notes, comme pour n'importe quelle autre discipline⁸.

Pendant la première année d'étude les élèves sont initiés à l'organisation de l'espace, du fonds documentaire et à l'utilisation des fichiers papier du CDI, ils apprennent les codes du livre et des périodiques, ainsi que la technique de réalisation d'une bibliographie.

Lors de la deuxième année d'étude, les élèves sont familiarisés avec l'utilisation des bases de données en ligne, des ressources Internet et avec la technique d'élaboration d'un dossier documentaire et d'un exposé écrit. Au-delà des notions théoriques, réutilisées dans le cadre d'un projet (inter)disciplinaire, il y a au moins un projet lecture par semestre et/ou une action culturelle (défi lecture, rencontre d'un écrivain ou d'un professionnel du livre/de l'audiovisuel, atelier d'écriture créative, atelier de théâtre, exposition...), réalisés en partenariat documentaliste-bibliothécaire- équipe pédagogique.

CONCLUSIONS

⁸ A partir de cette rentrée, j'ai créé le blog du cours ce qui permettra aux élèves d'avoir accès plus facilement aux documents qui leur sont réservés, mais aussi de communiquer entre eux et avec l'équipe enseignante. Ce blog est accessible à l'adresse: <http://gbedi.wordpress.com>.

J'ai présenté brièvement un CDI contextualité, avec son histoire, son milieu socioculturel, ses pratiques de gestion et de pédagogie. Mais au-delà de ses particularités, ce CDI, comme tous les autres de Roumanie et d'ailleurs, offre aux élèves l'occasion de connaître et de maîtriser l'organisation et le fonctionnement d'un espace de l'information semblable à ceux qu'ils fréquenteront comme adultes, ce qui les aide à éviter le piège de se transformer en simples consommateurs d'information.

Ce que je viens de vous présenter n'est pas le bilan objectif d'une expérience collective, je n'ai ni le droit, ni l'autorité, ni le pouvoir intérieur de le faire, c'est ce que j'ai vécu en tant qu'enseignante et documentaliste bénévole, ce dont je me souviens et comment je me souviens.

Au-delà des contraintes imposées par le thème de ces Rencontres SAVOIRS CDI, mon témoignage se veut un hommage apporté à toute l'équipe de formateurs français, aux cadres et aux documentalistes du réseau SCEREN-CNDP impliqués dans le projet de coopération bilatérale « Education à l'information en milieu rural défavorisé », ainsi qu'à toutes les personnes ayant contribué à l'implémentation des CDI dans les établissements scolaires de Roumanie.

Je remercie chaleureusement les organisateurs pour l'invitation de participer à cet événement. Ma gratitude va surtout à M. Jérôme Bertonèche pour la confiance qu'il m'a accordée et pour ses démarches qui m'ont permis de revenir à un endroit où, il y a des années, j'ai reçu une clé pour entrer dans l'univers CDI.

BIBLIOGRAPHIE

BAYARD-PIERLOT, Jacqueline; Birglin, Marie-José. *Le CDI au coeur du projet pédagogique.* Paris: Hachette Education, 1999.

CDI : technologie, pédagogie, francophonie. In : *Regard franco-roumain : mensuel francophone de Roumanie*, 20 septembre/20 octobre 2006, no.22, p.36-37.

CHAPRON, Françoise. *Les CDI (Centres de documentation et d'information) des lycées et collèges.* Paris: Presses Universitaires de France, 1999.

SAVOIR faire avec le CDI: Guide pratique destiné aux enseignants. Créteil: CRDP, 1996.